



Abus de faiblesse personne âgée

Par **surflupin**, le **29/12/2013** à **22:18**

Ma nièce a fait faire a son grand père de 90 ans une donation pour elle son frère sa demi sœur et leurs deux enfants des chèques qu elle a remplie elle même puis signer de mon père d un montant total de 10 000 euros

Mon père est sourd et confond les francs et les euros de plus il est sous pression affective de leur part mon frère et moi même vivant loin

Ma sœur agit sous pression affective depuis des années auprès de lui, lui prenant des biens matériels mais aussi financiers, elle fait nourrir ses enfants tous les midis par mon père depuis des années sans parler de paiement de matériels par mon père pour leur propre maison

Mon père n ayant pas de recul par rapport a son propre jugement se fait spoliée par ma sœur et les enfants de cette dernière je précise qu il est seul depuis deux ans et qu il a soigné ma mère malade pendant dix ans ses derniers ne faisant rien pour eux affectivement et financièrement

Le jour de l émission des chèques j ai fait des copies de ses derniers ainsi que du document de soit disant donation

Ma nièce a aussi écrit tous le documents en notant les numéros de chèque et les noms de chacun

Il était note le nom de la fille de mon frère, de son enfant avec des sommes très inférieures ainsi que les numéros de chèques celle ci m a rien reçu.

Que puis je faire devant ses actes de spoliation